



Divorcé en 2009 et mon ex-femme ne m'a tjs pas retiré du crédit

Par **fabrice24**, le **20/02/2015** à **20:29**

voila mon problème,

Mon divorce a été prononcé en 2009 et on avait fait batir sur un terrain que mon ex avait eu en donation de ses parents.

Est-ce que la loi du dessous l'emporte sur le dessus existe toujours ?

mon ex devait me retirer du crédit mais elle en n'a rien fait vu qu'elle ne travaille pas bien que le notaire lui avait dit de le faire.

elle me doit 8500 euros qu'elle ne m'a toujours pas donné.

maintenant en divorce de son second mariage, elle ne veut plus payer le crédit et dans ce cas ca serait à moi de payer.

Que puis-je faire ? ai-je le droit de mettre la maison en vente ? si je dois payer le crédit, je peux avoir la maison pour moi ? y a t'il un moyen pour ne pas payer et la forcer à me retirer du crédit assez rapidement ?

y a t-il quelqu'un qui puisse m'aider ? je sais pas quoi faire et j'en ai marre d'attendre. tous les crédits que je demande me sont refusé car j'ai déjà une maison sur le dos bien que je sois divorcé.

merci de votre aide

Par **domat**, le **20/02/2015** à **22:01**

bjr,

donc votre femme est propriétaire de la maison construite sur un terrain lui appartenant comme bien propre.

vous pouviez demander une récompense lors du divorce car la communauté a financé un bien propre de votre épouse.

il me semble qu'il vous appartenait de demander à la banque de vous désolidariser mais la banque n'était pas obligée d'accepter surtout si votre ex ne travaillait pas.

même si vous payez le crédit, le bien n'en sera pas pour autant à vous, vous pouvez financer l'acquisition d'un bien et ne pas en être propriétaire (le titre prime la finance).

vous ne pouvez pas vendre un bien qui ne vous appartient pas.

il faut éviter de financer un bien qui ne vous appartient pas.

je ne vois pas de solution à votre situation sinon de faire comme épouse d'arrêter de payer le crédit afin que la banque saisisse le bien qui appartient à votre ex.

cdt

Par **fabrice24**, le **20/02/2015** à **23:43**

merci de votre réponse